

Commissions LOTUS de juin 2010

PRINCIPALES INFORMATIONS ET COMMENTAIRES CFDT

Rappel du contexte initial du Plan LOTUS :

En 2007, un plan de déploiement sur 3 ans des activités de Thales communications était engagé. Ce processus avait pour objectifs essentiels :

- De renforcer les sites de province fragilisés par un vieillissement de la population et par l'externalisation croissante des activités de production.
- De donner à chacun des sites une vocation clairement identifiée.
- De désengorger le site de Colombes devenu saturé.

Objectifs initiaux CCE 9 octobre 2007		Objectif CCE 9 octobre 2007	Situation au 12 mai 2010
Vocation des sites		Effectif à fin 2010	Effectifs actuels
Cholet	Site industriel de référence pour les équipements tactiques, SSI, Satcom et GE	950	898
Langersart	Site de référence pour le soutien et les services associés aux systèmes logiciels prépondérants	180	169
Brive	Site industriel de référence pour les équipements aéro de navigation et communication	285	275
Laval	Site industriel de référence pour les équipements IFF et TACAN	170	180
		1585	1522

Commission Locale LOTUS du 7 juin 2010 :

Les prévisions du déploiement lotus pour CHOLET						Anticipation du 25 mai	Ecart
chiffrées à Septembre 2007 :						Situation au 12 mai 2010	
	2007	2008	2009 et 2010	Total Plan			
RSS/SSI	2	11	11 à 26	24 à 39		-	
RSS/SSS	1	7 à 11	6 à 20	14 à 32	38 à 71	53	-18
UCR	-	3 à 5	2 à 10	5 à 15	5 à 15	11	-4
UCT	4	30	1	35	35	32	-3
HAT/RFT	5	1	4	10		-	
HAT/EDS	1	9	13	23		-	
HAT/DMD	-	2	2	4	37	48	11
CSS	-	5	-	5	5	6	1
SAT	-	-	-	-		1	1
CIO	-	-	-	-		2	2
Total CCH	13	68 à 74	39 à 76	120 à 163		153	-10

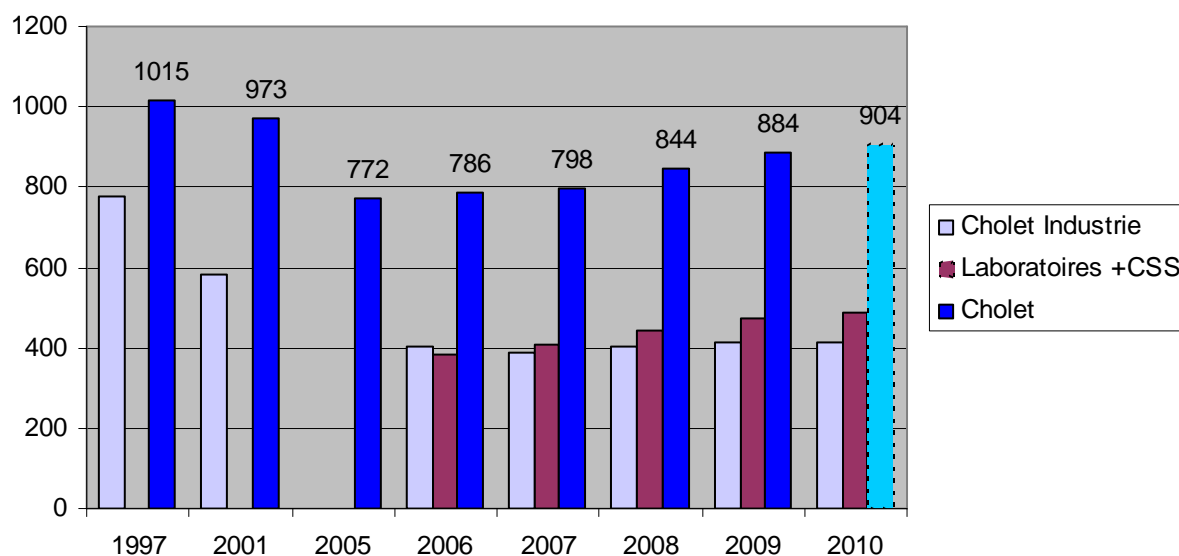
Cette présentation détaillée par unités révèle des retards sur le tableau de marche pour les unités RSS, UCR et UCT.

A noter que les équipes de HAT et de CSS ont été renforcées conformément aux prévisions 2007.

La CFDT demande que le déploiement LOTUS sur UCR/EWR soit poursuivi conformément aux engagements initiaux. Des activités d'intégration validation actuellement sur COLOMBES pouvant être confiées à EWR CHOLET pour palier à la baisse de charges temporaire....

La baisse de charge observée, ajoutée aux effets de bord de la réorganisation et au projet de déménagement du site de Colombes sont autant de facteurs qui vont dans le sens, pour le middle management parisien, de conserver la maîtrise d'œuvre en région parisienne. Dans ces conditions, un transfert d'activités vers CHOLET relève d'une décision POLITIQUE de la Direction de TCF qui ne semble plus être à l'ordre du jour...

Evolution des effectifs actifs du site de CHOLET :



*Le renforcement des effectifs en R&D s'accompagne d'une stabilité des effectifs coté Industrie.
On voit que le déploiement du plan LOTUS reste difficile et que globalement les effectifs du Centre sont en faible croissance.
Il y a un toujours un manque de volontarisme de la part des domaines et le projet de réorganisation de TCF n'arrange rien.
Changer les choses suppose que la Direction de TCF reprenne la main !!*

La vocation des sites est favorable à Cholet mais ce n'est pas en soit un facteur de croissance, il faut l'accompagner par la création d'activités porteuses d'avenir et de nouveaux métiers !!!

EN CONCLUSION : La réorganisation, on y est....

Force est de constater que le « Middle Management » n'a pas été associé à l'analyse. Est ce bon, est ce mauvais ? Cette réorganisation sera t-elle structurante pour TCF ? Pour tous les sites ? Apportera t-elle un plus à un « Lotus » 2 ? Autant de questions auxquelles la Direction devra répondre au CCE du 16 juin et en CE le 17 juin, ce projet étant, semble t-il, resté au niveau Direction et Patrons des Domaines.

Ces trois dernières années, la consolidation des sites, entamée dans une période de prises de commandes exceptionnelle, n'a pas permis d'assurer la pérennité de tous les sites et ceux de province en particulier. La nécessité de confier des responsabilités aux sites de province n'est pas entrée dans l'éthique des opérationnels. Qu'en sera t-il dans l'avenir ???

Niveau de prise de commandes qui stagne, regroupement de l'industrie (Cholet – Laval – Brive), écarts sur affaires, affaires tendues, déménagement de Colombes, autant de facteurs qui pourraient enclaver la nécessité de progression de la Société dans un esprit de cohésion ou pour le moins servir d'alibi pour ne rien changer sur le fond !!!

Espérons que ces projets dimensionnants soient propices à mettre à plat les incohérences et les paradoxes. Souhaitons que notre Présidente Pascale SOURISSE aura à cœur de tenir ses engagements pris avec Luc VIGNERON le 6 janvier dernier en matière de développement des sites. Pour cela, il sera nécessaire de faire la clarté sur :

- Les effectifs dans la nouvelle organisation en comparaison de l'ancienne.
- Les taux horaires pratiqués et leurs incidences en terme de responsabilités sur les sites.
- Le traitement social des écarts que ce soit en termes de salaires, de NR, de budgets des œuvres sociales des CE (liés à la différence de pourcentage de masse salariale allouée : Massy 600 €/salarié, Lambersart 680€, Brive 700€, Cholet 820€, Laval 880€, Colombes 1130€).
- Les responsabilités confiées aux sites de provinces, le « Make team Buy », notamment....